



AVIS PUBLIC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2022 BUDGET ET PTI

Prenez avis, conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, qu'une **séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 29 janvier 2022 à 10h00** pendant laquelle seront adoptés le budget 2022 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022 - 2024. En raison des consignes sanitaires en vigueur, la séance se déroulera en l'absence du public et les membres du conseil seront réunis par un système de vidéoconférence.

Diffusion

La séance sera diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité et la captation vidéo sera publiée sur le site web de la municipalité au courant des jours suivants.

Délibérations et réception de questions avant la séance

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, les délibérations et la période de questions de la séance extraordinaire du 29 janvier 2022 porteront uniquement sur les points suivants :

- Adoption du budget pour l'exercice financier 2022;
- Programme triennal d'immobilisation (PTI) pour les années financières 2022, 2023 et 2024.

La période de question aura lieu avant les délibérations. Toute personne qui souhaite adresser une question au conseil municipal en lien avec ces sujets peut le faire, par écrit, au moins 48 heures avant la séance :

Par courriel : juridique@valdavid.com

Par la poste : Mairie – Service juridique, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0.

Période de réponses aux questions après la séance

Une **période spéciale de réponses aux questions** concernant uniquement le budget 2022 et le PTI 2022-2024 aura lieu le **31 janvier 2022 à 19h00**. Toute personne qui souhaite adresser une question en lien avec ces sujets peut le faire des deux façons suivantes :

1. Avant la période de questions, par écrit et au plus tard à 13h00 le 31 janvier 2022 :
Par courriel : juridique@valdavid.com
Par la poste : Mairie – Service juridique, 2579, rue de l'Église, Val-David, J0T 2N0.
2. En direct en joignant la réunion en vidéoconférence en cliquant sur le lien disponible sur le site web de la municipalité : <http://www.valdavid.com/calendrier-citoyen/seances-extraordinaires/>

DONNÉ À VAL-DAVID, le 21 janvier 2022

(Signé Carl Lebel)

Carl Lebel
Greffier-trésorier adjoint